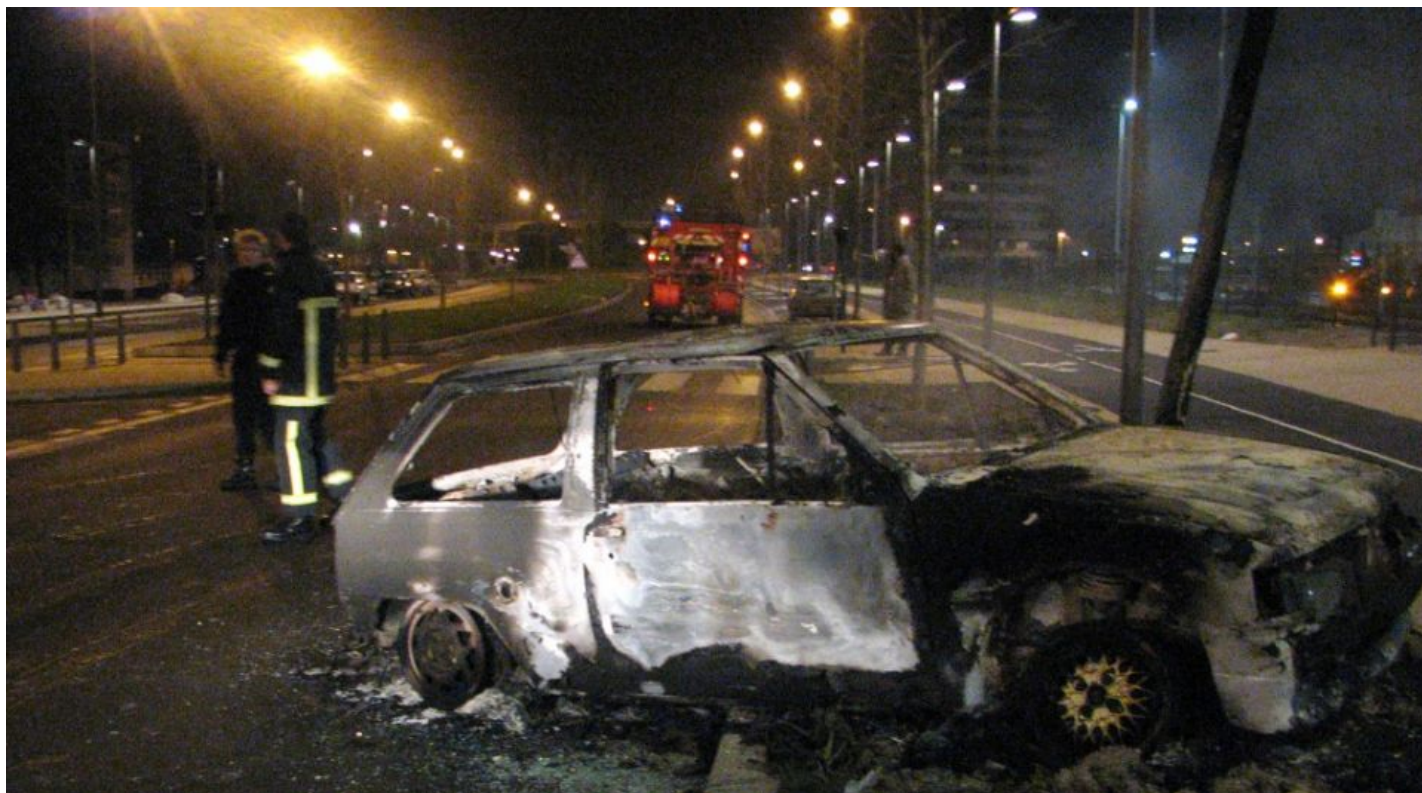


Un tiers des Français avoue avoir déjà fraudé son assurance



Pour un fraudeur sur deux, l'objectif est d'éviter le malus.

Avec Atlantico
Rédaction

Les risques sont importants (jusqu'à 5 ans de prison et 375.000 euros d'amende), mais les Français ont tout de même une grosse tendance à frauder leur assurance, selon une étude du comparateur Le Lynx. Un sur trois avoue avoir déjà fraudé, selon cette enquête.

Les arrangements sont variés, entre ceux qui font croire que leur téléphone est tombé à cause d'une autre personne afin de faire jouer la responsabilité civile d'un tiers, ceux qui gonflent le prix de leur paire de lunettes pour être mieux remboursés. Dans l'automobile, Amina Walter, la directrice générale déléguée du site Lelynx.fr, révèle sur RTL les deux fraudes les plus fréquentes : "Je fais disparaître ma voiture qui était en très mauvais état et la déclare comme volée auprès de mon assurance ou bien lors d'un voyage à l'étranger, je vends ma voiture et je la déclare volée". Autre cas fréquent : je profite d'un accrochage pour faire changer mon rétroviseur alors que seule l'aile de la voiture était touchée...

Pour un fraudeur sur deux, la motivation de la fraude est d'éviter le malus, par exemple en s'arrangeant à l'amiable au lieu de déclarer un sinistre.